

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-89
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DES
DELEGUES DANS
LES
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES SOUS
CONTRAT
D'ASSOCIATION

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

L'assemblée est informée que l'article L442-8 du code de l'éducation prévoit, pour les établissements du second degré sous contrat d'association, que l'organe délibérant de l'établissement est composé notamment d'un représentant de la commune-siège de l'établissement.

Il convient donc de désigner un représentant de la commune qui siègera au sein du conseil d'administration du collège Jeanne D'Arc.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

La candidature suivante est proposée pour représenter la commune :

- Mme Hélène GIRAL. : Titulaire
- Mme Melker GHROUS : Suppléante

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 08 AVR. 2026

ID : 011-211100763-20260402-DB202689-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE Madame H l ne GIRAL, Titulaire et Madame Melker GHROUS, Suppl ante, comme repr sentants de la commune au sein du conseil d'administration des  tablissements scolaires sous contrat d'association.

Le conseil adopte   l'unanimit  cette d lib ration.

Fait et d lib r  en s ance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres pr sents sign  au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la pr sente d lib ration ont  t  affich s   la porte de la Mairie conform ment aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 07 AVR. 2026 Certifi�e exécutoire par r�ception en Pr�fecture le : 07 AVR. 2026 Par publication le : 08 AVR. 2026 Par d�l�gation Le Directeur G�n�ral des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

